

Département des Alpes de Haute Provence COMMUNE d'ALLONS

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du Dimanche 18 Février 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Dimanche 18 Février à seize heures trente, le Conseil municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

<u>Présents</u>: Claude CAUVIN; Serge GUICHARD; Patrick MAURIN; Josiane GRIMAUD;

Bernard AUDIER; Elie GALFARD; Fabien LORENZI; Patrick MAURIN

Excusé: Jean-Marie PAUTRAT; Régis GALFARD pouvoir donné à Fabien LORENZI

Secrétaire de séance :

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M. le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

- 1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal 8 décembre 2017
- ► Aucune autre remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité.
 - Monsieur le Maire informe le conseil que les prochaines séances se tiendront les vendredis 2 et 23 Mars.
 - > Délibération sur l'extension du cimetière et les nouveaux garages
 - Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'apès échange avec les services de l'état, dans un premier temps, seul le chantier des garages communaux sera réalisé. Cela permettra de créer le mur pour l'extension du cimetière. Le coût des travaux (incluant des forages réalisés par des géologues afin d'analyser la nature des sols) sera le même.
 - 30% FRAT = 42.105€
 - 50% DETR = 70.175€
 - 20% autofinancement = 28.070€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le projet.

2. <u>Délibération concernant la redevance eau et assainissement</u>

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission des finances propose une augmentation du forfait de l'eau d'un montant de 9 € pour atteindre le seuil minimal fixé par l'agence de l'eau à 2€/m3 et de l'assainissement de 6 €, ce qui porterait les différents forfaits à :
 - -forfait assainissement = 60€
 - -forfait eau potable = 120€
 - -forfait agricole = 120€
- > Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le projet.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans la procédure judiciaire concernant les défauts de réalisation de la desserte en eau des hameaux, le dossier est quasi complet; l'expert doit rendre prochainement un « accrédit » au juge. Il recommanderait la pose des nouveaux tuyaux par bobines de 400m. Selon les nouveaux critères du service des Route du Département, la pose de ces nouveaux tuyaux devrait être réalisée en bordure de chaussée et non plus sur les talus. L'ancien réseau restera en place.

3. <u>Délibération concernant les taux de fiscalité directe (communaux)</u>

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, la commission des finances prononce un avis favorable pour le maintien des taux identique à 2017, soit :
- Taxe d'habitation = 16.80%
- Foncier bâti= 20,00%
- Foncier non Bâti = 46.08%

Il rappelle que pour la CFE ce taux est désormais voté au niveau de l'intercommunalité.

Monsieur Patrick MAURIN indique que sur la commune d'Allons les taux sont inférieurs à ceux des autres communes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la proposition de la commission des finances et vote les taux proposés, à savoir :

- $Taxe\ d'habitation = 16,80\%$
- Foncier bâti= 20,00%
- Foncier non $B\hat{a}ti = 46.08\%$

4. <u>Délibération sur les taux des indemnités de Monsieur le Maire et des</u> Adjoints

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur proposition de la commission des finances il propose de fixé le taux des indemnités du Maires et des Adjoint, comme suit:
 - taux pour les indemnités de Monsieur le Maire = 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - taux pour les indemnités des Adjoints = 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve et fixe le taux des indemnités des élus :

- taux pour les indemnités de Monsieur le Maire = 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- taux pour les indemnités des Adjoints = 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

5. Délibération : pour le financement de l'assainissement

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de la Commission des ordures ménagères et de l'eau concernant la participation aux frais de branchements au réseau d'assainissement. Il y aura désormais l'obligation pour toutes les habitations situées en zone urbaine d'être raccordées au réseau municipal. Il propose de fixer les participations suivantes :
 - taxe de branchement pour un montant de 1000€
 - -participation à l'assainissement collectif pour un montant de 500€

- Il rappelle que ces frais sont à la charge des propriétaires de construction nouvelles ou de raccordement de constructions existantes.
- Monsieur Fabien LORENZI trouve que ces tarifs sont trop élevés, il demande de ne pas « matraquer » les nouvelles constructions, ce qui aurait pour effet de dissuader de nouveaux habitants potentiels qui verraient une augmentation trop importante des frais.
- Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, adopte à la majorité, avec 6 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention et fixe :
 - taxe de branchement pour un montant de 1000€
 - participation à l'assainissement collectif pour un montant de 500€

6. <u>Délibération : pour la modification de la taxe de raccordement au</u> réseau d'eau potable

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe actuelle ne couvre pas les frais de mise en service de nouveau branchement, en conséquence, une légère augmentation est proposée par la Commission des ordures ménagères et de l'eau nécessaire pour couvrir les frais réels.
- Monsieur le Maire précise qu'en vue d'une réduction des coûts, il envisage de réfléchir une mutualisation des chantiers avec des communes qui possède des engins de chantier et du personnel dédié.
- ➤ Il propose les prix suivants:

A. Branchement d'une maison neuve ou d'une maison existante lors de l'extension du réseau Frais de compteur (fourniture et pose de citerneau, robinet, compteur, clapet)	500€ HT 500€ HT
B. Branchement d'une maison nouvelle ou existante après la fin des travaux d'extension du réseau	Prix réel (suivant devis accepté par le propriétaire)
+ Frais de compteur (fourniture et pose de citerneau, robinet, compteur, clapet)	500 HT
Remise en état de la chaussée : Travaux réalisés par la Commune	90,00 € le ML HT
Remplacement du compteur en cas de gel (TVA 20 %) Taxe pour mise en service ou hors service du branchement (TVA 20 %)	90,00€ HT 500 € HT

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, adopte à la majorité, avec 6 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention vote les nouveaux prix:

A. Branchement d'une maison neuve ou d'une maison existante lors de l'extension du réseau Frais de compteur (fourniture et pose de citerneau, robinet, compteur, clapet)	500€ HT 500€ HT
B. Branchement d'une maison nouvelle ou existante après la fin des travaux d'extension du réseau	Prix réel (suivant devis accepté par le propriétaire)
+ Frais de compteur (fourniture et pose de citerneau, robinet, compteur, clapet)	500 HT
Remise en état de la chaussée : Travaux réalisés par la Commune	90,00 € le ML HT
Remplacement du compteur en cas de gel (TVA 20 %) Taxe pour mise en service ou hors service du branchement (TVA 20 %)	90,00€ HT 500 € HT

7. Questions diverses

A / Tour « des Templiers » et chapelle St Martin

- ➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le financement FEADER est attribué à ce projet pour un montant de 40 000€, le chantier pourrait donc débuter cette année. Il adresse ses félicitations à madame Danielle GUICHARD et à messieurs Serge GUICHARD et Jean-Marie PAUTRAT pour le travail réalisé, ainsi que ses remerciements à tous les généreux donateurs. Il a déjà été contacté par de nombreuses personnes qui attendent ce beau chantier et les nombreuses possibilités qu'il offrira à l'issue de sa réalisation.
- La passerelle du chemin d'accès devrait être prise en compte au niveau de la Communauté des communes Alpes Provence Verdon par le service des sentiers de randonnées. Après devis, le Crédit Agricole sera sollicité pour le financement du chemin. ... Il faudra vraisemblablement attendre 2019 pour voir sa réalisation.

B / Plan d'urbanisation intercommunal

- Le plan d'urbanisation du village, réalisé pour le futur PLUi, fait l'objet de propositions de la municipalité actuellement en cours de négociations avec les personnes publiques associées (DDT, Parc, chambre d'agriculture...);
- ➤ le plan de travail actuel sera corrigé après validation de ces services. Il comporte différentes zones proposées :
 - -Zones Urbanisées
 - Zones A Urbaniser
 - -Zone Artisanale
- ➤ Le hameau de La Moûtière verrait une légère augmentation des terrains constructibles.
- ➤ Le village aurait une forte diminution du droit à construire

Il est à noter qu'une réunion publique devrait avoir lieu prochainement .Monsieur le Maire encourage la population à s'y rendre.

- Le prochain travail à réaliser par la municipalité sera de définir les zones :
 - Zone N (naturelle) (totalement figée avec aucune construction autorisée)
 - -Zone A (Agricole)

C / Containers enterrés

- Monsieur Fabien LORENZI informe le Conseil qu'une réflexion sur le devenir du tri sélectif est engagée à la Commission déchet de la CCAPV. Des containers de type « semi-enterré », qui offre plus de capacité et une collecte plus facile pourraient être installés. Le tri sélectif des plastiques serait supprimé au niveau de la commune et une entreprise spécialisée effectuerait ce tri lors du tri des déchets ménagers.
- ➤ Il reste encore à définir l'emplacement de ces futurs containers....

D / Travaux d'enfouissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sur le réseau d'eau potable permettront d'enfouir également les câbles téléphoniques depuis la croix jusqu'au croisement du Chemin de Pra Goui. Les compteurs d'eau seront posés dans les habitations situées sur ce tracé, et une réservation de tuyau d'eau sera effectuée pour la future ZAU (Zone à Urbaniser).

E / Employé communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que « Manu » s'est blessé à une main et sera donc indisponible quelques jours. Le conseil Municipal lui souhaite un prompt rétablissement.

F / Nouveaux compteurs

- Monsieur Patrick MAURIN demande si les branchements seront payants pour les habitations qui ont déjà un compteur, lors des prochains travaux à l'entrée du village.
- Monsieur Serge GUICHERD répond que non.
- Monsieur le Maire doit se renseigner pour la participation de la commune dans le domaine privé pour ces travaux.

Après renseignement, auprès des services du Département, il s'avère possible de réaliser des travaux chez des particuliers, pour ce cadre exact de travaux et après avoir signer une convention d'intervention. La conduite une fois réalisée par la commune sera rendu à la personne détenteur de l'immeuble.

G / Recensement

Madame Katia GALFARD informe le Conseil de la fin du recensement ; résultat : 138 habitants ont leur résidence principale sur la commune. Mais les enfants résidant à l'extérieur pour leurs études pourraient être prochainement ajoutés à ce chiffre.

G/Divers

- ➤ Monsieur Patrick MAURIN demande s'il est possible d'améliorer la sécurité de la route départementale au niveau du camping.
 - Monsieur le Maire répond que ce lieu fait partie de la commune de La Mure, et que la commune d'Allons ne peut donc pas y intervenir. Il interviendra auprès du Maire.
- ➤ Madame Josiane GRIMAUD informe le Conseil de la réalisation prochaine d'une jardinière de fleurs, ayant pour but l'embellissement de l'ancien emplacement des containers de tri sélectif.
- Monsieur le Maire donne les dernières nouvelles du dernier Conseil Communautaire :
 - -finalisation en cours pour le sujet de l'école à l'échelle intercommunale;
 - -discussion en cours pour l'eau et assainissement ;
 - -la CCAPV instruit les dossiers des demandes de permis de construire, elle a embauché 2 agents pour ce faire, et acheté un logiciel pour la somme de 26000€. Ce nouveau logiciel permettra aux communes (toujours décisionnaires) de suivre directement leurs dossiers ;
 - -il y a un eu souci de quorum pour la dernière réunion de la CCAPV : d'où une réflexion à faire sur le fonctionnement du Conseil Communautaire ;

- -Voté : le SIVU échappe aux communes pour être pris en compte par la CCAPV, ses statuts seront modifiés en conséquence :
- -la CCAPV étant impactée par 3 bassins versants (Var ; Verdon ; Asse), la taxe GEMAPI apparaîtra sur les taxes foncières et d'habitation.
- ➤ Purge des barres rocheuses du 19 au 23 Février sur la D 52 : monsieur le Maire signale que des travaux de purges de blocs rocheux sera effectuée à l'occasion de ce chantier ; des décisions ultérieures seront prises en fonction des résultats de cette inspection.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 30.